



- Zone bleue : zone d'autorisation avec prescriptions spécifiques
- Zone rouge : zone d'interdiction
- zones humides inconstructibles (source : EPTB Meurthe et Madon)
- Haines à protéger au L151-23
- Haines et boquets à protéger au L151-23
- Emplacement réservé
- Linéaire commercial identifié au titre du L151-16 du CU
- Spécificité réglementaire secteur UBg / Aire des gens du Voyage
- Spécificité réglementaire secteur UBm / Avenue Victor Hugo et Rue Georges Lefèvre
- Spécificité réglementaire secteur UEh / Centres hospitaliers
- Spécificité réglementaire secteur UEr / INRA
- UA - zone urbaine - centre historique et faubourg
- UB - zone urbaine - extensions urbaines
- UBm
- UBg
- UC - zone urbaine - habitat collectif et mitoyen
- UE - zone urbaine - équipements
- UEh
- UEr
- UG - zone urbaine - Parc économique de la Gare
- UX - zone urbaine - zone d'activités
- 1AU - zone à urbaniser sur le court terme
- 2AU - zone à urbaniser sur le long terme
- A - zone agricole à constructibilité limitée
- AC - zone agricole - activités agricoles
- AM - zone agricole - activité de maraîchage
- N - zone naturelle à constructibilité limitée
- NL - zone naturelle - loisirs
- NA - zone naturelle - antenne relais
- NF - zone naturelle - massifs forestiers

0 250 500 1 000 Mètres

